



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20241121-2024\_30\_04-AR

S'LO

N° 2024-30

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention relative à l'utilisation du stand de tir La Détente Camblysiennne-Route départementale 49 – 60 230 CHAMBLY, pour la Police Municipale, en contrepartie d'une participation de 70 € par an et par agent, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025, pour un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 21/11/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de diffusion : 27 novembre 2024

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*